Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 2

Artikel: Janvier 1798
Autor: E.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-8171

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

il mesurait 245 pieds de longueur, 64 de largeur et 7 de hauteur. Deux réservoirs existaient au Fondement ; le plus grand avait une capacité de 50,000 pieds cubes et le plus petit une capacité de 15,000 pieds cubes. Pour terminer l'évaporation, on faisait bouillir l'eau salée dans des chaudières formées de feuilles rectangulaires de forte tôle, dont la plus grande mesurait 19 pieds 9 pouces de diamètre. Haller avait essayé de l'évaporation solaire et il constata que le sel ainsi produit était plus dur et plus salé que celui obtenu par l'action du feu. En décembre 1760, J.-P. Bertholet, assesseur général à Aigle, et Jacques Ruchet, justicier d'Huémoz, déclarèrent par écrit, ensuite des expériences faites à la demande d'Alb. de Haller, que le sel d'Aigle obtenu par évaporation au soleil est d'environ un quart plus fort que le sel commun et qu'il sale fort bien le fromage. Le personnel employé aux salines était, en 1787, de 11 valets de sel et 3 ouvriers provisoires au Bévieux et de 7 valets et 1 ouvrier provisoire à Aigle. On aura ainsi une idée de l'importance relative des deux exploitations, dont la dernière fut, plus tard, jointe à la première.

(*A suivre.*) Jules GFELLER.

JANVIER 1798

1er *janvier*. Les Magistrats vont, après le sermon, présenter leurs compliments à la Haute Commission. Le Trésorier de Gingins leur dit que l'on court des risques et que la bravoure des Suisses va être probablement mise à l'épreuve.

— Bonaparte invite le Directoire de la République cisalpine à se servir de tous les moyens pour répandre dans les bailliages tessinois l'esprit de liberté, en faisant distribuer des imprimés, etc. Des troupes iront à la frontière pour encourager les populations.

2 *janvier*. La Diète d'Aarau annonce le prochain renouvellement du serment de fidélité à l'alliance.

3 janvier. Agitation de plus en plus grande. Les pétitionnaires se décident, sur les conseils du Bourgmaître, du juge Secretan et de Glayre, à envoyer leur requête pour la convocation des Etats à LL. EE. et non au Directoire, comme le voudrait La Harpe.

4 janvier. Les pétitionnaires de Lausanne invitent les campagnards à se joindre à eux.

On forme une garde de nuit.

6 janvier. Louis Cassat, de Lutry, écrit à Brun, de Versoix : « Le Comité central, dont je suis l'un des membres, veille jour et nuit. Chacun est décidé à mourir à son poste plutôt que de ne pas aller en avant.»

8 janvier. Les XIII Cantons répondent à la demande de Mengaud, concernant les émigrés que si la France expulse les citoyens suisses coupables, ils agiront volontiers de même à l'égard des émigrés français en Suisse.

— Sur le rapport de Glayre, le Deux-Cents approuve la pétition demandant l'assemblée des Communes et la transmet à la Haute Commission.

— Les représentants de LL. EE.' en annonçant la prestation du serment de fidélité qui aura lieu le 10, déclarent qu'ils ne veulent inquiéter personne pour cause d'opinion et que la cérémonie n'a d'autre but que « l'union, la concorde et le bonheur des habitants du Pays de Vaud.»

9 janvier. Le Comité central de Lausanne envoie un courrier à Carouge pour prendre des informations sur l'arrivée des troupes françaises, leur nombre et leurs dispositions « et si elles sont véritablement fournies pour appuyer en cas de besoin leurs frères et amis.»

— Les pétitionnaires demandent que la cérémonie du lendemain n'ait pas lieu. La Haute Commission ne peut pas revenir en arrière. Ils décident de ne pas prêter le serment et de ne pas paraître sur Montbenon.

— Le Deux-Cents forme un Comité de surveillance composé du Bourgmaître, du juge Secretan, du banneret Bergier, de Glayre et Bergier de Jouxtens.

10 janvier. Les magistrats et une partie des soldats et des citoyens prêtent, sur la place de Montbenon, le serment de fidélité. Dans le reste du pays, ce serment n'est prêté généralement que par une partie seulement des citoyens. Le résultat n'est, en somme, pas encourageant pour LL. EE., qui se déclarent cependant satisfaites.

12 janvier. On apprend la nouvelle de la prise du château de Chillon par les patriotes de Vevey.

— Les pétitionnaires organisent un *Comité central de réunion*, dont les membres sont les citoyens Bonnard, président; Will, vice-président; Cassat; Ant.-Louis Oboussier; Panchaud-La Harpe; capitaine de Bons, secrétaire; Jaques Penserot; Georges Rouge; Duvoisin-Campart, archiviste; Ch. Oboussier, caissier; Moïse Fiaux; Hedelhofer, aîné, secrétaire du Comité.

15 janvier. Le projet de constitution pour la Suisse, rédigé par Ochs, est présenté au Directoire. Celui-ci le modifie en ce sens qu'il devra être accepté non pas à titre provisoire et sous réserve d'amendements, mais totalement et à titre définitif.

15 janvier. Il est arrivé trois députés fédéraux qui viennent offrir leur médiation.

— Le colonel de Rovéréa, qui a été au quartier général de Carouge comme agent du parti bernois, n'a, paraît-il, pas de raisons d'être satisfait de son voyage.

— Le Banneret de Nyon, Nicole, vient demander au Trésorier la dissolution du cordon de troupes qui est à la frontière et annoncer que les milices n'étaient pas disposées à combattre les Français. Il demande les Etats.

— Le Deux-Cents de Lausanne forme un *Comité de sûreté.*

— La Commission de surveillance demande aux villes vaudoises de lui envoyer des députés, afin d'établir plus d'unité dans ce qui sera fait pour le bien du pays.

16 janvier. Les représentants fédéraux annoncent qu'ils vont travailler à affermir la tranquillité et le bonheur du pays.

17 janvier. Les pétitionnaires ont eu, paraît-il, l'intention de s'emparer du Château. Ils ont échoué.

— Le colonel de Weiss, bailli de Moudon, nommé par le gouvernement Haut Commandant du Pays de Vaud, annonce au Comité de Réunion qu'il rend ses membres responsables de toute entreprise armée.

— Le Directoire donne au général Ménard des instructions précises sur la conduite qu'il aura à suivre à l'égard de la Suisse.

— Le Bourgmaître de Saussure, le banneret Bergier, le juge Secretan et Maurice Glayre remettent aux représentants de la Diète un Mémoire pour démontrer que la réunion d'une assemblée des villes et communes est le seul moyen de sauver le pays de l'invasion.

— Onze villes et communes remettent une pétition demandant l'assemblée des Etats.

— Le *Comité de Réunion* répond aux sommations du colonel de Weiss par une lettre sévère et menaçante.

18 janvier. Les députés de Morges, Vevey, Nyon, Payerne, Aubonne, Orbe et Cossonay, se réunissent à la Commission de surveillance de Lausanne et forment le *Comité cemtral des villes.*

19 janvier. De Weiss est allé hier à la frontière du Pays de Gex ; il voulait reconstituer le cordon militaire ; les habitants de Nyon s'y opposent.

20 janvier. M. de Bonstetten écrit à Berne que si on ne se hâte pas de satisfaire les Vaudois, tout est perdu. « LL. EE. n'ayant pas voulu les Etats, les auront de force. »

— Le Grand Conseil de Bâle proclame l'égalité des droits entre tous les citoyens.

21 janvier. On lit en chaire un mandat de LL. EE. par lequel elles promettent d'accorder tout ce qui sera juste, et l'amnistie à ceux qui reconnaîtront leurs torts. Elles refusent la convocation des Etats et n'admettent pas de demandes collectives. Cet arrêté excite le mécontentement de la généralité des citoyens.

— Des troupes de la partie allemande du canton s'avancent ; on dit qu'elles sont déjà à Avenches.

— Louis Frossard de Saugy et le banneret Auberjonois représentent Moudon et Yverdon dans le Comité des villes.

22 janvier. Oboussier revient d'Aarau, où Mengaud lui a dit que les Français n'entreraient que si les troupes bernoises s'établissaient dans le Pays de Vaud ou si les Vaudois les appelaient.

— Le Comité des villes envoie, dit-on, le citoyen Ausset auprès de la Diète d'Aarau pour lui demander sa médiation.

— La Commission de surveillance de Lausanne, augmentée, siège jour et nuit. On forme une garde bourgeoise.

— La Fléchère, membre du Comité des villes, invite le comité de Nyon à aller sur l'heure à Carouge pour savoir exactement si l'on peut compter sur le secours des Français au moment où les troupes allemandes s'avancent.

23 janvier. Le général Ménard et le résident français à Genève, Desportes, répondent à la demande ci-dessus en faisant part des intentions réelles de la France au sujet du Pays de Vaud.

— De Weiss publie une proclamation au peuple vaudois dans laquelle il montre plus de suffisance que de génie militaire.

— Le Deux Cents de Lausanne envoie des délégués à Lavaux, Vevey, etc., pour calmer le public qui croit à l'arrivée de troupes bernoises par Aigle.

— Une seconde délégation est envoyée à Berne pour demander qu'on n'envoie pas de troupes et qu'on accorde les Etats.

— Le Comité des villes envoie une députation à Berne dans le même but.

— Le soir, une proclamation du général Ménard annonce qu'il se tient à la disposition du peuple vaudois.

— La Harpe et Perdonnet envoient de Paris des *Instructions* sur les mesures à prendre et recommandent de proclamer l'indépendance sans perdre un instant.

— Grande agitation le soir ; la joie est générale. Le Comité de Réunion envoie des courriers de divers côtés et organise une garde de 150 hommes. Beaucoup de personnes arborent déjà la cocarde verte. On envoie des courriers aux délégations qui sont parties à Berne pour leur annoncer ce qui se passe. Ils les atteignent à Moudon.

24 janvier. La *République lémanique* a été proclamée par le Comité de Réunion qui a adopté pour signe de ralliement la cocarde verte. Le Comité fait flotter à la fenêtre de son local sur la Palud le drapeau vert avec l'inscription : *République lémanique, Liberté, Egalité.*

— On arrête pendant la nuit des courriers bernois.

— A la demande du Deux Cents, le Comité central des villes se charge du gouvernement provisoire sous le nom de *Assemblée provisoire du Pays de Vaud.*

— Toutes les milices se réunissent sur la place de Montbenon et choisissent le citoyen de Bons pour commandant général.

— L'enthousiasme est général. On plante les arbres de liberté, on s'empare de tous les bureaux de l'Etat, on détruit et on brûle les armoiries bernoises.

25 janvier. On reçoit la nouvelle de l'occupation militaire du château de Lucens. On fait partir 200 hommes pour Moudon.

— Un adjudant du général Ménard, Autier, va sommer de Weiss d'évacuer le Pays de Vaud.

— Le Bailli de Lausanne part pour Berne avec le consentement des Comités. Il emmène sa famille et ses domestiques.

— L'enthousiasme a diminué depuis hier.

— Aujourd'hui a eu lieu à Aarau la cérémonie solennelle du renouvellement de l'alliance confédérale entre douze cantons. Les députés de Bâle n'y ont pas participé.

26 janvier. On apprend vers les 2 heures du matin que Autier a été assailli pendant la soirée à l'entrée du village de Thierrens, ses

deux hussards d'escorte ont été tués, lui-même revient en arrière et un dragon vaudois porte ses lettres à de Weiss à Yverdon. De Weiss répond à midi mais vaguement qu'il va se retirer. Les troupes françaises vont entrer ensuite de ce qui vient de se passer à Thierrens.

— Le Directoire adopte un projet de déclaration de guerre au gouvernement bernois prévoyant déjà un acte d'hostilité de la part des troupes de ce canton et une demande d'abdication immédiate. Il adopte aussi une proclamation à tous les citoyens suisses pour leur annoncer que les Français entrent en Suisse en amis du peuple et en ennemis de l'oligarchie.

27 janvier. Le Directoire envoie le général Brune prendre le commandement des troupes. Il emporte la déclaration de guerre et la proclamation adoptées hier.

— Le général Ménard demande à l'Assemblée provisoire, à titre d'emprunt, une somme de 720,000 livres de France.

— Les Etats confédérés, apprenant les événements, annoncent au général Ménard qu'ils adressent une représentation à la France. Ils en attendent des « résultats tranquillisants pour eux » et le prient de suspendre jusqu'alors tout acte d'hostilité.

28 janvier. L'Assemblée provisoire délègue trois de ses membres auprès du Directoire : H. Monod, la Fléchère et Bergier de Jouxtens.

— L'Assemblée provisoire devient chaque jour plus nombreuse et plus houleuse. Le Comité de Réunion cherche à diriger ses travaux, mais elle passe à l'ordre du jour sur ses demandes.

— Les troupes de volontaires vaudois s'avancent vers le nord du canton. 2600 Français arrivent à Lausanne à 4 heures de l'après-midi. Le général Ménard y entre à 6 heures avec son état-major. Les soldats se plaignent de leurs cantonnements.

— L'enthousiasme de la population a disparu.

— Le Directoire charge le général Schauenbourg d'aller avec une armée occuper Bienne et coopérer avec le général Brune aux hostilités qui se préparent contre les gouvernements oligarchiques.

— Le Conseil des Deux-Cents de Fribourg décide que les « Commis de la bourgeoisie des anciennes terres et des bailliages » seront consultés au sujet d'une révision de la constitution et sur les circonstances du moment. Les quatre bannières choisissent des délégués qui se constituent en Comité central provisoire dont Ch. Schaller et Ph. Ræmy sont secrétaires. Ce Comité notifie son avènement à l'avoyer et envoie les citoyens Duc et Vonderweid au

général Ménard. Ces deux hommes sont des agents très actifs de la France. Schaller et Ræmy sont modérés.

29 janvier. On apprend qu'une troupe de volontaires vaudois a reculé sans combattre, près de Faoug.

— Pendant toute la journée, des troupes françaises ont traversé le pays, se dirigeant du côté de Payerne, d'Yverdon et de Vevey.

30 janvier. L'Assemblée provisoire reçoit deux députés de Fribourg qui annoncent qu'un comité central vient de se former dans cette ville. Ils demandent les conseils et les secours de l'Assemblée provisoire.

30 janvier. Il passe toujours des troupes françaises. Les soldats, auxquels on a beaucoup donné à boire pendant le voyage depuis Nyon, sont un peu turbulents et indisciplinés. E. M.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

M. P. Vaucher, professeur à l'Université de Genève, vient de publier une deuxième édition, revue et corrigée, de ses **Esquisses d'histoire suisse** (1291-1513), dédiées à la mémoire de L. Vulliemin. Ce volume raconte d'abord l'histoire de la formation de la Confédération suisse, de cet âge héroïque dont la fin est marquée par les victoires pures et glorieuses de Sempach et de Næfels ; c'est ensuite celle du XVe siècle, où l'on voit les Confédérés passer presque sans transition de l'offensive à la défensive et s'adjoindre des pays sujets, des pays alliés, de nouveaux cantons, préparant ainsi, dès les jours de la guerre de Bourgogne, la réunion ultérieure de l'Helvétie romane à la Suisse, se détachant de plus en plus de l'empire d'Allemagne et donnant à notre pays la forme territoriale et politique qu'elle a gardée jusqu'en 1798.

L'opuscule de M. Vaucher va jusqu'à l'année 1513 ; après avoir parcouru les siècles de belle et vaillante jeunesse de la Confédération, puis ceux des conquêtes et des intrigues diplomatiques, il s'arrête à la réforme et semble reculer devant l'ère des haines confessionnelles du XVIe et du XVIIe siècle, suivie du spectacle écœurant des iniquités du XVIIIe siècle, que vient comme illuminer d'un éclair fugitif le martyre des Davel et des Henzi. Comme elle apparaît vraie cette parole d'Eugène Rambert, que M. Vaucher rappelle à propos : « L'histoire de la Suisse est exceptionnellement belle et exceptionnellement triste ; elle est trop belle pour l'être longtemps. »